

N°24/05 – 14 novembre 2011

Jardins familiaux : acquisition foncière – SNC Beausoleil / commune de Pacé

Le rapporteur,

☞ informe que, dans le cadre de l'aménagement des jardins familiaux, la commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée AP 01 d'une surface de 52 184 m² appartenant à la SNC Beausoleil.

La SNC Beausoleil a donné son accord sur le principe de cette cession à l'euro symbolique, les frais de géomètre et d'acte notarié restant à la charge de la commune.

☞ propose au conseil municipal d'acquérir cette parcelle aux conditions évoquées ci-dessus.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, transport et bâtiments » lors de sa réunion du 18 octobre 2011 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

d'acquérir les 52 184 m² de la parcelle cadastrée AP 01 appartenant à la SNC Beausoleil à l'euro symbolique ;

DÉSIGNE :

l'office notarial de Pacé pour établir l'acte à intervenir. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité